

[Text]

time by native audience, particularly in regions which include a high percentage of native residents.

The requirement of aboriginal programming distribution would also correct a current inconsistency in the broadcasting system. The Canadian broadcasting system is considered a single entity composed of private and public sectors in the Broadcasting Act. However, to date only CBC and Cancom are expected to carry aboriginal broadcasting on a consistent basis. Cancom is expected to distribute 10 hours of native programming each week. This has not been fulfilled because it is unregulated. But this expectation should form the basis for legislating that all northern broadcasters carry a designated amount of native programming, including educational networks serving areas with significant native populations.

In the far north, regulations regarding the CBC are especially important to native broadcasters. CBC Northern Service has always operated in the double bind of conflicting audience interests, native and non-native. Without a mandate which clarifies its role and assures designated programming moneys, it cannot fully meet the needs of their constituency. The current situation places aboriginal programming in competition with network and regional programming, a position which is both unwarranted and insecure.

Native programming can now be sidelined, substituted or pre-empted. Aboriginal programming should be integrated into the CBC original programming schedule, giving it a stable and consistent status. The formation of a separate mandate for CBC Northern Service would provide for this and for greater distribution of native programs. In addition, should CBC network and northern programming be available on separate channels, northern audiences would benefit from greater programming choice.

• 1915

Even with regulatory programming agreements, native program distribution in the north will remain problematic.

The provision of reasonable amounts of aboriginal broadcasting clearly depends on additional satellite access. One proposal involves establishing a northern channel dedicated to native broadcasting which can be shared by native communication societies. Each of the native communication societies under the NNBAP has conducted research on the needs of its target audience or surveys on audience viewing patterns and preferences, or both. This research has indicated that in many northern areas native languages remain vital, especially among the old, who most often do not speak or understand English or French. As a result, a high percentage of the respondents from all regions tend to listen to or watch native-language and native-oriented programming when it is available. The survey suggests, too, a strong interest in extending native-language programming and in providing programming that will reach

[Translation]

autochtones considèrent comme des heures de forte écoute, surtout dans les régions où il y a un pourcentage élevé de résidents autochtones.

Les exigences de la distribution des programmes autochtones redresseraient également une anomalie du système de diffusion. Le système de diffusion canadien est considéré comme une entité qui regroupe le secteur privé et le secteur public, aux termes de la Loi sur la radiodiffusion. Toutefois, jusqu'à présent, seuls Radio-Canada et Cancom sont tenus de diffuser des programmes autochtones de façon régulière. Cancom est tenu de distribuer 10 heures de programmation autochtone chaque semaine. Comme ce n'est pas réglementé, cette condition n'est pas respectée. Mais il y a là matière à législation, tous les radiodiffuseurs du Nord devraient diffuser une certaine proportion de programmes autochtones, y compris les réseaux éducatifs qui desservent des régions où les populations autochtones sont importantes.

Dans le Grand Nord, les règlements qui régissent Radio-Canada sont particulièrement importants pour les diffuseurs autochtones. Le service du Nord de Radio-Canada s'est toujours trouvé pris dans l'étau d'un conflit d'intérêts entre son auditoire autochtone et son auditoire non autochtone. Sans un mandat qui précise son rôle et réserve certains fonds pour certaines choses, la société est dans l'impossibilité de faire face aux besoins de son auditoire. Dans la situation actuelle, la programmation autochtone est en conflit avec la programmation locale et la programmation régionale, une situation aussi injustifiée qu'instable.

Il est possible d'écarter, de remplacer ou de supprimer les émissions autochtones. Celles-ci devraient faire partie de la programmation officielle de Radio-Canada pour devenir régulières et stables. Si l'on accordait un mandat distinct au service du Nord de Radio-Canada, cela permettrait de mieux distribuer les programmes autochtones. De plus, si les émissions de Radio-Canada et la programmation autochtone étaient diffusés sur des canaux distincts, les auditoires du Nord bénéficieraient d'un choix d'émissions plus vaste.

La diffusion de la programmation autochtone dans le Nord comportera quand même des problèmes malgré les accords réglementant la programmation.

La diffusion d'une quantité suffisante d'émissions autochtones passe par un accès élargi au satellite. On propose d'une part qu'une chaîne dans le Nord diffuse des émissions autochtones suivant un partage entre des sociétés de communications autochtones. Grâce au programme d'action pour la radiodiffusion autochtone dans le Nord, chacune d'elles a pu enquêter sur les besoins de l'auditoire visé ou sur les habitudes et les préférences des auditeurs, ou les deux. Cette recherche démontre que les langues autochtones sont encore parlées couramment dans bien des localités du Nord surtout par les personnes âgées qui très souvent ne parlent ni ne comprennent le français ou l'anglais. Par conséquent, partout, un très fort pourcentage de la population interrogée préfère, le cas échéant, écouter ou regarder des émissions en langue autochtone ou d'intérêt autochtone. Les enquêtes démontrent par